

ARRÊTE N°180

ARRETE PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PERMIS D'AMENAGER ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES AMELIE I TRANCHE 3 FAISANT L'OBJET D'UNE ETUDE D'IMPACT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement et notamment le Chapitre III du Titre II du Livre Ier, les articles L 122-1 II ; R122-2, R123-1,

Vu la décision n° E21000023/67 en date du 05/03/2021, du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur Patrick SPIES en qualité de commissaire enquêteur,

Vu la demande de permis d'aménager soumis à étude d'impact N°PA 068 375 20N0001 déposée le 4/12/2020,

Vu l'avis de l'Autorité environnementale sur la demande de permis d'aménager et l'étude d'impact associée, rendu le 01/04/2021,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande de permis d'aménager PA 068 375 20N0001 Zone d'Activités Economiques Amélie I Tranche 3, faisant l'objet d'une étude d'impact sur la commune de Wittelsheim. Ce projet est porté par Mulhouse Alsace Agglomération, 2 rue Pierre et Marie Curie, 68 100 MULHOUSE.

Le projet consiste en l'extension de la Zone d'activités économiques pour l'accueil d'entreprises artisanales, tertiaires ou industrielles d'échelle locale sur une surface de 4,6 hectares dans le prolongement des rues de la Carbonate et du Chevalement.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du 7 mai 2021 au 7 juin 2021 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE

Monsieur Patrick SPIES, retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

M. Patrick SPIES siégera à la mairie de Wittelsheim, où toutes observations et contributions doivent lui être adressées

ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le projet n'étant pas soumis à cette disposition, aucun débat public, ni aucune concertation préalable n'ont eu lieu.

Les pièces du dossier de l'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Wittelsheim, 2 rue d'Ensisheim, 68 310 Wittelsheim pendant toute cette période, aux horaires d'ouverture du public à savoir les :

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en version papier et sur une borne informatique mise à disposition et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Wittelsheim, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, 2 rue d'Ensisheim, 68 310 WITTELSHEIM ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-wittelsheim.fr

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le 7 juin 2021 à 18h, heure de clôture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-wittelsheim.fr

ARTICLE 5 : TRANSMISSION DE PIECES

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

ARTICLE 6 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Wittelsheim, les jours suivants :

- première permanence: Vendredi 7 mai de 9h00 à 12h00
- deuxième permanence: mardi 18 mai de 15h00 à 18h00
- troisième permanence: mercredi 26 mai de 9h00 à 12h00
- quatrième et dernière permanence: lundi 7 juin de 15h00 à 18h

ARTICLE 7 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le projet de demande de permis d'aménager de la Zone d'Activités Economiques Amélie I Tranche 3 a fait l'objet d'une étude d'impact.

L'avis de l'Autorité environnementale sur la demande de permis d'aménager et l'étude d'impact associée a été rendu le 01er avril 2021. Il sera joint au dossier d'enquête publique et consultable sur le site internet de la mairie.

ARTICLE 8 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, et lui communiquera les observations écrites et orales

consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, son mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera le dossier de l'enquête accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Simultanément, il adressera une copie de son rapport et des conclusions motivées à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 9 : DIFFUSION DU RAPPORT

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Wittelsheim, aux jours et heures d'ouverture du public, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la mairie des documents.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet de la commune : www.mairie-wittelsheim.fr

ARTICLE 10 : PUBLICITE DE L'ENQUETE

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département du Haut-Rhin.

Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête ainsi que sur le lieu objet du permis d'aménager rue du Chevalement et au siège de Mulhouse Alsace Agglomération. L'avis sera également publié sur le site internet de la commune et de Mulhouse Alsace Agglomération www.mulhouse-alsace.fr

ARTICLE 11 : SUITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de Wittelsheim est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager susmentionné.

ARTICLE 12 : EXECUTION ET TRANSMISSION DE L'ARRETE

Monsieur le Directeur Général des Services et M. le commissaire-enquêteur seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg et au Président de Mulhouse Alsace Agglomération.

Wittelsheim, le 19 avril 2021

Le Maire, Yves GOEPPERT



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES AMELIE I TRANCHE 3
FAISANT L'OBJET D'UNE ETUDE D'IMPACT

COMMUNE DE WITTELSHEIM

DU 7 MAI AU 7 JUIN 2021

En application de l'arrêté municipal n°180 en date du 15 avril 2021, il sera procédé à une enquête publique portant sur le permis d'aménager PA 068 375 20N0001 de la Zone d'activités économiques Amélie I Tranche 3 faisant l'objet d'une étude d'impact. Le porteur de projet est Mulhouse Alsace Agglomération, 2 rue Pierre et Marie Curie, 68 100 MULHOUSE.

Le projet consiste en l'extension de la Zone d'activités économiques pour l'accueil d'entreprises artisanales, tertiaires ou industrielles d'échelle locale sur une surface de 4,6 hectares dans le prolongement des rues de la Carbonate et du Chevalement.

L'enquête publique se déroulera du 7 mai 2021 au 7 juin 2021 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Patrick SPIES, retraité en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier en version papier et sur une borne informatique, ainsi que le registre d'enquête seront disponibles à la mairie de Wittelsheim, 2 rue d'Ensisheim, aux horaires d'ouverture du public, les :

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact du projet sur l'environnement, l'avis de l'Autorité Environnementale (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Grand-Est) sur cette étude ainsi que la réponse de Mulhouse Alsace Agglomération à cet avis.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Wittelsheim
Monsieur le Commissaire-enquêteur
2 Rue d'Ensisheim
68 310 WITTELSHEIM

Ou les envoyer par courriel à l'adresse suivante :

enquete.publique@mairie-wittelsheim.fr

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la commune de Wittelsheim :

www.mairie-wittelsheim.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Wittelsheim, aux jours et heures suivants :

- première permanence: Vendredi 7 mai de 9h00 à 12h00
- deuxième permanence: mardi 18 mai de 15h00 à 18h00
- troisième permanence: mercredi 26 mai de 9h00 à 12h00
- quatrième et dernière permanence: lundi 7 juin de 15h00 à 18h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur le Maire de Wittelsheim le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Simultanément, une copie de ce rapport et de ses conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en mairie de Wittelsheim et publiés sur le site de la commune www.mairie-wittelsheim.fr

Le Maire de Wittelsheim est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager susmentionné.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire à l'adresse précitée.

Fait à Wittelsheim le 19 avril 2021

Yves GOEPFERT

Maire de Wittelsheim

